

Note aux clubs BMX

Rappel de la réglementation régionale - pour une participation aux challenges France

La qualification aux Challenge France BMX est basée sur la participation obligatoire à deux épreuves de territoire sur les trois pour les 20 pouces et les cruisers.

Les pilotes, n'ayant pas participé à l'une des deux premières manches du challenge AURA sont dans l'obligation de participer à la troisième et dernière manche, pour pouvoir prétendre à une sélection aux challenges France.

A l'issue de la troisième manche et après analyse des dérogations (uniquement sur certificat médical), une vérification administrative sera réalisée par le comité régional Auvergne-Rhône-Alpes, les **engagements des pilotes** ne rentrant pas dans les critères **seront annulés**.

Sachant que les engagements au « challenge France » s'effectuent par les responsables de club et que et que leur clôture (28 mars 2019) interviendra avant la dernière manche du Challenge AURA, nous vous rappelons que **toute annulation d'engagement** – selon la règle édictée par la commission nationale – **ne sera pas remboursée**.

Nous comptons sur le respect de ces règles, par les pilotes et clubs AUV-RHA, afin d'éviter de devoir prendre des sanctions

Le Président de Commission BMX
Michel LECHAIGNE

Le Secrétaire Général
Joel COUFOURIER